

**PESSAC**  
**Projet de réaménagement de l'avenue de Chiquet**  
**Réunion de concertation – Présentation du diagnostic du 4 décembre 2023**

□ **Compte-rendu**

□ **PARTICIPANTS**

• **Présents :**

1. Les riverains, entre 38 participants.
2. Vélo-cité
3. Syndicat de quartier Chiquet Fontaudin
4. Elu de la ville de Pessac, Adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics.
5. Bordeaux Métropole, Pole Territorial Sud, Service aménagement urbain

M. Mari et les services de Bordeaux Métropole rappellent dans un premier temps le contexte de l'étude, son périmètre, les éléments de diagnostic ainsi que les grands enjeux auxquels le projet d'aménagement devra répondre puis, ils présentent, dans un second temps, les éléments soumis à la présente concertation à savoir le choix :

- D'une mise en sens unique permettant la réalisation d'aménagements sans acquisition foncière et enfouissement des réseaux aériens ;
- D'un sens de circulation Nord-Sud permettant un report de flux mesuré et un accroissement minime de km à parcourir pour rejoindre sa propriété ;
- D'un scénario zone 30 avec un double sens cyclable.

À la suite de cela, les participants formulent les avis suivants :

- **Sens de circulation des véhicules :** Les participants demandent des précisions quant aux éléments qui ont conduit à écarter la possibilité de la mise en place d'un sens unique partiel en tête-bêche au droit de l'avenue des Roses.

Bordeaux Métropole explique que pour réduire les flux de véhicules de façon significative et rester dans les emprises, seule une mise en sens unique totale est pertinente. Bien que la mise en place d'un sens unique Sud-Nord soit le plus significatif en matière de réduction de flux, l'étude circulation préconise d'écarter cette solution car elle conduirait à un report important, en fonction de leurs origines et destinations vers l'Av de Gradignan (400 véhicules jour), la rue de Châteaubriand (700 véhicules jour), l'av Candau (200 véhicules jour) puis l'av des Echoppes et éventuellement sur l'av Fanning Lafontaine.

- **Limitation réglementaire à 30km/h :** Les participants sont favorables à l'abaissement de la vitesse à 30 km. En revanche, certains ne sont pas favorables à la mise en place d'une zone 30, qui laisse la possibilité au piéton de traverser n'importe où. Ils précisent qu'av. de Chiquet est un itinéraire privilégié par les collégiens à pied et à vélo. Pour eux, il paraît pertinent pour leur sécurité et celle des cyclistes, d'identifier des points spécifiques pour traverser.

- **Vitesse pratiquée par les automobilistes :** Plusieurs riverains soulignent qu'une mise en sens unique pourrait conduire à un accroissement des vitesses pratiquées par les automobilistes. Ils s'interrogent sur les outils d'aménagement envisageables afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la voie. Des comportements dangereux ont été constatés par les habitants du quartier sur la portion de la voie comprise entre l'Av des Rose et l'Av Marc Desbats.

Bordeaux Métropole précise que les comptages réalisés ont permis de constater qu'à ce jour les vitesses moyennes pratiquées étaient très proches des 30km/h alors qu'aucune réglementation ne l'impose. Ces vitesses devront nécessairement être maintenues ou abaissées à la suite des aménagements proposés.

Lors du dessin du programme, il conviendra de proposer des aménagements de nature à modifier le contexte dans lequel s'insèrent la voie et sa perception (réduction de l'emprise circulaire par les véhicules, mise en place de bordures hautes, végétalisation, etc.) et de les compléter des dispositifs de ralentissement (écluse, ralentisseur en enrobé, etc.).

Monsieur l'adjoint aux proximités souligne que le recours aux radars pédagogiques doit être mobilisé en complément de la réalisation d'aménagements contraignant par leur conception. Ceux-ci ne rentrent pas dans l'enveloppe financière du projet et pourront être pris en charge par la municipalité si nécessaire dans un second temps.

- **Sécurisation Carrefour Marc Desbats/Av Chiquet/Av Pierre Corneille :** Lors des travaux sur l'avenue de Gradignan, les reports de flux au niveau de l'Av Pierre Corneille ont mis en évidence de vraie difficulté d'insertion. Les participants estiment que le projet dessiné devra créer les conditions favorables à l'insertion des usagers de l'av de Chiquet dans la circulation au niveau du carrefour avec l'Av Marc Desbats/Av Pierre Corneille.

La Métropole explique qu'en raison du projet de Bus Express Av de Gradignan, la sécurisation du carrefour doit être étudiée à l'échelle du quartier et qu'une attention particulière lui sera portée. Elle précise que l'aménagement d'un giratoire en raison de la nature des flux (passage de bus) et les emprises disponibles, qui sont par ailleurs très contraintes, ne semble pas permettre la réalisation d'un tel ouvrage. Par ailleurs, il est rappelé qu'une politique de suppression de carrefour à feux a été engagée sur le territoire métropolitain depuis plusieurs années. La mise en place d'un tel dispositif n'est donc plus assurée lors du réaménagement de carrefour et cela, pour réguler les flux de véhicules, faciliter la circulation des Bus et éviter les congestions.

- **Reprise de la chaussée au carrefour Pont de Chiquet/Av de Gradignan/Candau/Av de Chiquet :** Les riverains interrogent la métropole sur les limites du périmètre d'intervention. Ils constatent que la rue Candau au droit du carrefour à feux n'est pas intégrée au périmètre, or la chaussée y est très dégradée.

La Métropole précise que les travaux sur l'Av de Chiquet n'interviendront pas avant mi-2025. Il a été souhaité qu'une intervention d'entretien de la chaussée soit réalisée à court terme. Le Service Territorial n°4, en charge de l'entretien des voiries, a été saisie afin qu'une intervention soit programmée.

- **Offre en stationnements** : Les participants pensent qu'il est nécessaire que le projet d'aménagement intègre une offre en stationnement. Beaucoup de voitures stationnent sur les trottoirs et la chaussée, ce qui n'est pas satisfaisant pour les piétons et les vélos. Ces véhicules réduisent très souvent la visibilité des véhicules qui souhaitent gagner le domaine public depuis leur habitation.

Bordeaux Métropole souligne que cette problématique a bien été identifiée dans le cadre du diagnostic. L'enquête stationnement réalisée dans le cadre du diagnostic cible un besoin en stationnement d'un peu moins de 10 places. Ce volume correspond au nombre moyen de véhicules stationnés sur le domaine public, soit sur les trottoirs (illicite), soit sur la chaussée (toléré). Le projet devra restituer ces places, tout en garantissant la visibilité des automobilistes au niveau de leur accès.

- **Mise en sécurité des modes actifs** : Les participants soulignent que l'avenue de Chiquet n'est pas confortable pour les piétons. Celle-ci ne dispose d'aucune traversée sécurisée (passage piéton) et les trottoirs sont peu larges. Bordeaux Métropole partage ce constat. Le projet devra veiller à proposer des traversées sécurisées.
- **Végétalisation** : Plusieurs riverains soulignent que l'absence de continuité paysagère découle de la suppression des jardins.

Monsieur l'adjoint aux proximités indique que toutes les surfaces non marchées ou circulées qui pourront être désimperméabilisées le seront.

- **Enfouissement des réseaux** : Les riverains se demandent si les réseaux seront enfouis à l'occasion du réaménagement de la rue.

Bordeaux Métropole précise que les supports aux réseaux aériens sont positionnés en fond de trottoir, ce qui permet d'envisager dans le cadre d'une mise en sens unique, la réalisation de continuités piétonnes et cycles sans imposer leur enfouissement.

L'adjoint précise que l'enfouissement des réseaux est très coûteux pour la collectivité et que s'il n'est pas indispensable à la réalisation du projet, il n'est pas opportun de le prévoir.

- **Emplacements réservés** : Les riverains s'interrogent sur le devenir des emplacements réservés figurant au PLU.

Bordeaux Métropole explique que la mise en place d'un sens unique permet de rester dans les emprises sans mobiliser les emplacements réservés. Cela signifie que dans ce cadre et à ce stade de l'étude, aucune acquisition foncière n'est envisagée.

- **Calendrier des travaux** : Les participants souhaitent des précisions sur les grandes étapes à venir et calendrier des travaux.

Bordeaux Métropole précise que les études préliminaires arriveront à leur terme en fin d'année 2024. Les études PRO et EXE seront lancées en suivant pour tendre vers un démarrage des travaux mi 2025.

En conclusion de cette réunion, les participants ont exprimé un avis favorable à l'étude d'un aménagement cyclable reposant sur :

- Une mise en sens unique de l'avenue de Chiquet dans le sens Nord-Sud,
- Une limitation des vitesses à 30km
- La matérialisation d'un contre-sens cyclable complet (sous la forme d'une bande)

Une deuxième réunion publique sera organisée au printemps 2024 afin de présenter les premières esquisses du projet et recueillir les observations des habitants du quartier.